

Avancement d'échelon des CPE Les barres de la campagne 2014/2015

Dans l'académie de Versailles, à égalité de barème, les collègues CPE sont départagés selon les critères suivants :

- **1. Ancienneté dans le grade** (= corps pour les CPE), au 31 août 2014 (les périodes de disponibilité et de congé parental ne sont pas comptabilisées)
- 2. Ancienneté dans l'échelon au 31 août 2014.
- 3. Mode d'accès à l'échelon dans l'ordre : Grand Choix, Choix, Ancienneté, Classement initial et Reclassement,
- 4. Date de naissance.

	Barème du dernier promu au grand choix					Barème du dernier promu au choix					
Accès à l'échelon	Barème grand choix	Ancienneté dans le corps	Date d'accès dans le dernier échelon	Mode d'accès dans le dernier échelon	Date de naissance	Accès à l'échelon	Barème choix	Ancienneté dans le corps	Date d'accès dans le dernier échelon	Mode d'accès dans le dernier échelon	Date de naissance
5	18.5										
6	19.3	4 ans	12/05/2012			6	19	6 ans			
7	19.6					7	19.3				
8	19.9	9 ans	25/03/2012			8	19.8	9 ans			
9	20	13 ans	24/09/2012			9	20	10 ans			
10	20	16 ans	15/06/2012			10	20	13 ans			
11	20	19 ans	12/02/2012			11	20	16 ans	24/03/2010		